

# COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



*Lettre d'information N°36 / 2023 – Mai*



Mission dans le cadre du projet de coopération institutionnelle PAMPIG en Côte d'Ivoire, concernant la reconnaissance d'Indications Géographiques africaines dont l'attiéké des Lagunes

*Pour accéder aux travaux et études menés dans le cadre de la CTI, cliquer [ici](#).*

## **Agenda international**

L'Agenda international recense les actions à l'international des membres de la CTI, institutionnels et professionnels. La dernière mise à jour de cet agenda est accessible à [ce lien](#).

Si vous souhaitez y faire apparaître vos événements, merci de nous les communiquer à l'adresse [commission.internationale@franceagrimer.fr](mailto:commission.internationale@franceagrimer.fr)

**Réunion plénière de la CTI internationale : 21 juin (9h30-12h) en présentiel**

Contacts : [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr) ; [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

### Premier Pavillon France en Arabie saoudite

A l'occasion de la Task force Arabie saoudite – Emirats arabes unis animée par FranceAgriMer, un bilan des actions récentes et à venir dans la zone a été dressé. Les échanges ont permis d'évoquer la création d'un Pavillon France sur un des salons majeurs d'Arabie saoudite (Saudi Food Expo, Saudi Food Show, Foodex Saudi, Saudi HORECA ou InFlavor). Pour consulter le diaporama présenté en séance, [cliquer ici](#).

Contacts : [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr) ; [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr)

### Les outils de soutien public à l'export mobilisables par le secteur agricole et les industries agroalimentaires

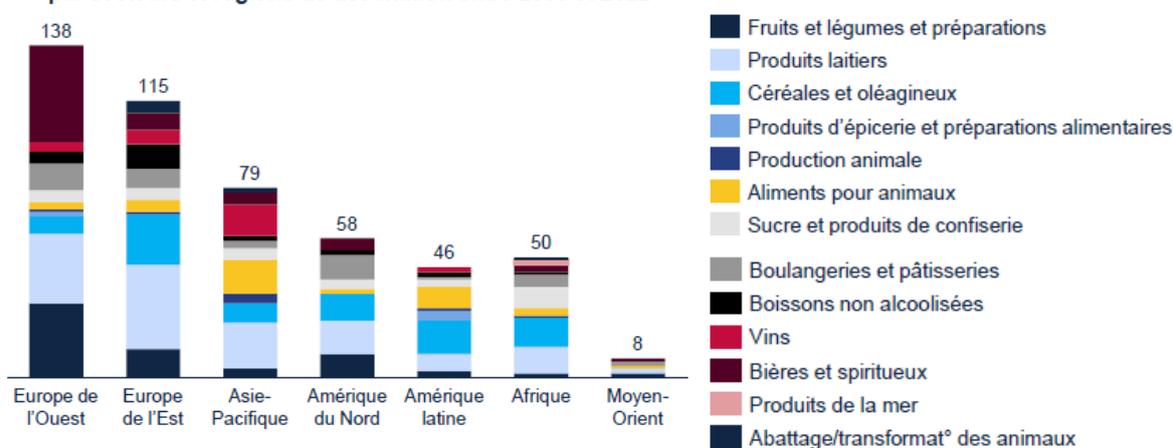
La direction générale du Trésor a publié un [document](#) détaillant les outils de soutien public à l'export mobilisables par le secteur agricole et les industries agroalimentaires, parmi lesquels le FASEP et le prêt du Trésor (outils de soutien direct) ou encore l'assurance-prospection, l'assurance des cautions et le CAP Franceexport (outils de garanties publiques).

Contacts : [gwladys.jean-joseph@agriculture.gouv.fr](mailto:gwladys.jean-joseph@agriculture.gouv.fr) ; [elise.benyo@dgtresor.gouv.fr](mailto:elise.benyo@dgtresor.gouv.fr) ; [clement.carrie@dgtresor.gouv.fr](mailto:clement.carrie@dgtresor.gouv.fr)

### Les investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur agroalimentaire

Sur les vingt dernières années, la France est le 7<sup>ème</sup> pays émetteur d'IDE agroalimentaires et le 6<sup>ème</sup> pays le plus attractif en nombre de projets. Une étude FranceAgriMer sur les IDE agroalimentaires en cours de réalisation sera disponible au deuxième semestre 2023.

Répartition du nombre de projets en provenance de la France par secteurs et régions de destination entre 2003 et 2022



Contacts : [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr) ; [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

## Ouvrir et maintenir les marchés

### Etude comparative internationale des processus et délais de dépôt d'une demande d'agrément à l'étranger

A la suite d'une demande exprimée par le Président de la Commission Internationale, une étude comparative des processus et délais de dépôt des demandes d'agrément de six pays (Allemagne, Australie, Etats-Unis, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni) a été réalisée. La plupart des pays interrogés n'ont pas de procédure unifiée et ont rarement pu fournir une information précise sur les délais comme les Pays-Bas, qui ont indiqué que « l'ensemble du processus peut prendre des semaines, des mois voire plus d'un an selon les destinations ». Les réponses les plus précises mais incomplètes émanent de l'Australie pour les entreprises de transformation de viande (1 à 4 mois) et les Etats-Unis pour les produits laitiers (3 à 6 mois). L'ensemble de l'étude comparative des six pays sera disponible cet été.

Contacts : [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr) ; [chloe.paquette@franceagrimer.fr](mailto:chloe.paquette@franceagrimer.fr)

### Prochaine réunion de la cellule Brexit le 30 mai à 14h30

La prochaine réunion de la cellule Brexit portera entre autre sur les modèles TOM, les catégories de risque et les prochaines échéances. Pour mémoire, des informations relatives au Brexit et à destination des exportateurs sont régulièrement publiées sur la [page dédiée du site Internet de FranceAgriMer](#).

Contact : [cellule.brexit@franceagrimer.fr](mailto:cellule.brexit@franceagrimer.fr)

### Brexit : Publication des trois catégories de risque du nouveau modèle de contrôles aux frontières (TOM)

Le gouvernement britannique a publié le détail des trois catégories de risque (haut, moyen et faible) de son [nouveau modèle de contrôles aux frontières](#) qui s'appliquera à partir du 31 octobre 2023 pour les animaux, les produits d'origine animale, les plantes et les produits végétaux. Cette catégorisation pourra évoluer, notamment en ce qui concerne les produits laitiers, les produits composés et les fruits et légumes qui font actuellement l'objet d'une analyse plus poussée. Toute modification de ces catégories n'interviendra cependant pas avant avril 2024. Pour consulter ces trois catégories concernant :

- les plantes et produits végétaux, [cliquer ici](#)
- les animaux et produits d'origine animale, [cliquer ici](#).

Contact : [cellule.brexit@franceagrimer.fr](mailto:cellule.brexit@franceagrimer.fr)

### Brexit – domaine animal : Nouvelle version simplifiée des certificats sanitaires

Les autorités britanniques ont publié une version simplifiée des [certificats sanitaires pour les animaux et produits d'origine animale](#). Seul le format des certificats a été modifié, les exigences restant quant à elles inchangées.

Contact : [cellule.brexit@franceagrimer.fr](mailto:cellule.brexit@franceagrimer.fr)

## **Promouvoir les produits et l'expertise française**

### **Appels à projets pour la promotion des vins sur les marchés des pays tiers et intra-européen**

Deux nouveaux appels à projets, ouverts jusqu'au 28 juin 2023, ont été lancés :

- un [AAP pour la promotion des vins sur les marchés des pays tiers](#) (destiné aux entreprises, interprofessions et structures collectives ; opérations de promotion à réaliser du 16 octobre 2023 au 31 décembre 2024),
- un [AAP pour un programme d'information des vins de l'Union européenne sur le marché intra-européen](#) (destiné uniquement aux interprofessions et structures collectives ; opérations à réaliser du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2024)

Contact : [viti-promotion@franceagrimer.fr](mailto:viti-promotion@franceagrimer.fr)

### **Coopération : des avancées vers la reconnaissance de nouvelles Indications Géographiques africaines**

Les missions ont repris depuis fin 2022 dans le cadre du programme d'appui à la mise en place des indications géographiques (PAMPIG) dans les états membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), démarré en 2017, et prolongé jusqu'en mars 2024. Grâce à un accompagnement soutenu des agents de l'INAO auprès des autorités de l'OAPI et des organisations de producteurs, des avancées significatives sont réalisées dans le processus de reconnaissance en tant qu'indications géographiques protégées de cinq nouveaux produits, à savoir l'ananas de Friguiagbé, le cacao rouge du Cameroun, l'huile d'Agonlin (Bénin), l'attiéké des Lagunes (Côte d'Ivoire) et le pagne Baoulé (Côte d'Ivoire).

Contact : [alice.wanneroy@franceagrimer.fr](mailto:alice.wanneroy@franceagrimer.fr)

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : mission des Affaires européenne et internationales  
Mention légale : les informations relatives aux traitements de données personnelles mis en oeuvre par FranceAgriMer et les modalités d'exercice de droit « informatique et libertés » sont consultables sur la page [www.franceagrimer.fr/RGPD](http://www.franceagrimer.fr/RGPD)

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 73 30 30 00 [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

 FranceAgriMer  
 @FranceAgriMerFR

*Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre d'information, merci de l'indiquer en répondant au présent courriel.*